Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 059-215900523-20240621-2024DM0621018-AU

VILLE DE BAUVIN

Louis-Pascal LEBARGY
Maire

DECISION DU MAIRE N°18/2024

Objet : Marché passé en procédure adaptée
Acquisition de logiciels métiers et prestations associées
2024 M 24.23

Le Maire de BAUVIN,

Vu l'article L. 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal en date du 31 octobre 2020 et du 16 novembre 2022, portant délégation à Monsieur le Maire de Bauvin pendant la durée de son mandat, visant toutes opérations liées à la passation des marchés et des contrats,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-4 du Code de la Commande Publique,

Considérant les résultats de la mise en concurrence pour le marché public repris en objet,

DECIDE

Article 1 : L'attribution des lots n°1 « Applications finances et paye » et n°2 « Gestion des administrés » du marché « Acquisition de logiciels métiers et prestations associées » à SGI – 9 Avenue de la créativité- Parc des moulins – 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ.

Article 2 : Le titulaire devra exécuter les prestations selon les tarifs remis dans son offre pour la variante et les prestations supplémentaires éventuelles.

Article 3 : Le présent marché est conclu de la date qui sera indiquée dans le courrier de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il sera renouvelé trois fois pour une durée de 12 mois sauf dénonciation contraire par l'une des deux parties trois mois avant la date anniversaire.

Article 4 : Cette décision est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Bauvin, le 21 juin 2024
Le Maire,
Louis Pascal LEBARGY

MAIRIE DE BAUVIN (NORD)